



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Plan stratégique de réduction drastique des coûts pour assurer la continuité des programmes de recherche**

Suresnes, le 15 décembre 2025 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce la mise en œuvre d'un plan drastique de réduction de coûts et de réorganisation globale de la Société afin de préserver ses actifs scientifiques.

### **Point sur la levée de fonds non dilutive permettant de financer Arnity Therapeutics**

Comme annoncé à l'occasion de la publication des résultats semestriels 2025, Néovacs a fortement amélioré ses résultats depuis le début de l'année. Le résultat d'exploitation est ainsi passé de -3,6 M€ à -2,7 M€ entre le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Pour autant, le besoin de financement annuel restait estimé à 9,5 M€ à fin juin 2025 et devait être couvert par l'investissement pressenti dans Arnity Therapeutics, société en cours de constitution destinée à porter les développements cliniques du Groupe, de la part d'un investisseur privé suisse<sup>1</sup>. Ce dernier s'est positionné sur la base d'un projet de financement à hauteur de 44 M€ qui seraient versés en intégralité à la signature du contrat. Ce financement avait l'avantage de n'avoir aucun impact dilutif sur le capital de Néovacs.

Après plusieurs semaines d'intenses discussions, l'investisseur n'a pas été en mesure de rassurer Néovacs sur l'origine des fonds. Le Conseil d'administration a donc été contraint d'abandonner cette piste de financement qui ne répondait pas aux exigences nécessaires en termes de transparence financière et de continuer à travailler les autres pistes toujours actives. En parallèle, plusieurs banques d'affaires vont être sollicitées dans les semaines à venir pour accélérer la recherche de partenaires sur ces projets.

### **Mise en place d'un plan de réorganisation de l'entreprise**

Dans ce contexte, comme annoncé en cas d'échec de cette piste privilégiée, la Société a décidé de prendre une série de mesures drastiques destinées à protéger ses actifs et se donner le temps de trouver les fonds nécessaires.

---

<sup>1</sup> Néovacs reçoit un projet d'investissement de 44 M€ de la part d'un investisseur européen pour soutenir les futurs développements cliniques de la société Arnity Therapeutics

Ce plan de restructuration ambitieux prévoit notamment :

- La poursuite des programmes de recherche en immunothérapie active pour réguler la surproduction nocive de protéines telles que IL-4/IL-13/IgE et sur la production de lipides innovants, au sein de laboratoires académiques et partenaires ;
- Le transfert d'une partie des collaborateurs vers ces programmes pour maintenir l'expertise scientifique ;
- La réduction significative des charges fixes via un plan social destiné à adapter la structure de coûts à la nouvelle stratégie.

En cas de réussite d'un programme scientifique codéveloppé par les équipes de Néovacs, la Société prévoit la création de sociétés de projets dédiées chargées de valoriser ces succès académiques.

L'objectif affiché est de ramener le besoin de financement annuel à environ 2 MEUR (5 M€ en 2026 avec les coûts de restructuration), en soutenant les programmes scientifiques qui seront logés dans les laboratoires partenaires, et ainsi assurer sa continuité d'exploitation. Ce besoin pourrait alors être couvert par les ressources disponibles et mobilisables, d'environ 17,5 MEUR à l'heure actuelle (hors capacité de tirage résiduelle sur le contrat de financement) décomposés ainsi :

- La trésorerie brute (aujourd'hui proche de 1 M€) ;
- Le remboursement de tout ou partie des placements financiers de la Société, dont la valeur est estimée à 6,5 M€ au 30 juin 2025 ;
- Le refinancement de l'actif immobilier détenu et estimé à près de 10 M€.

En complément de ces actifs, le recours au contrat de financement représente une capacité théorique de tirage résiduelle de 9,3 M€.

*« Dans un contexte exigeant, nous faisons le choix de la prudence et de la responsabilité. Notre priorité est de préserver la valeur scientifique de nos projets tout en assurant la pérennité de Néovacs. En recentrant nos efforts sur les laboratoires académiques, nous préparons l'avenir et créons les conditions pour que nos innovations puissent, demain, se transformer en succès industriels. Avec 17,5 MEUR d'actifs liquides ou mobilisables à court terme, la Société n'est pas en danger. Mais dans le contexte actuel très compliqué pour les Biotech, la prudence est de mise pour éviter de mettre en risque nos actifs scientifiques. »* déclare Hugo BRUGIÈRE, PDG de Néovacs.

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT  
Relations Presse financière  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
06 24 03 26 52

**Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*